

HUNDRED AND SEVENTY-SEVENTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Wednesday, 8 December 1948, at 9 p.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

109. Continuation of the discussion on the admission of new Members : report of the *ad hoc* Political Committee (A/761)

**AMENDMENTS PROPOSED BY AUSTRALIA, BURMA, INDIA,
PAKISTAN AND THE PHILIPPINES TO DRAFT RESOLUTION
PROPOSED BY THE *AD HOC* POLITICAL COMMITTEE
(A/771)**

Mr. Gordon WALKER (United Kingdom), referring to certain remarks made at the preceding meeting by the representative of the Union of Soviet Socialist Republics, stated that while sympathizing with the underlying motives of the Argentine proposal, which had been withdrawn in the *ad hoc* Political Committee, he agreed with Mr. Vyshinsky that the proposal was incompatible with the terms of the Charter. The fact that most of the speakers in the *ad hoc* Political Committee had opposed the proposal refuted the USSR representative's implication that the draft resolution represented an Anglo-American plot to destroy the unanimity principle.

With reference to draft resolution A, originally proposed by Sweden, Mr. Gordon Walker stated that his delegation had been in some difficulty on that point; while agreeing with the part of the draft resolution which called upon the Security Council to reconsider all applications for admission to membership, the United Kingdom delegation objected to the use of the new technical-sounding expression «universality», the exact meaning of which was not precise. It would have been better if the text had stated «according to the terms of the Charter», if that was the implication of the word «universality». In view of those considerations, the United Kingdom delegation would abstain from voting on the draft resolution and wished to repeat that it would not use its privileged vote in the Security Council in order to block a majority vote in favour of any application for membership.

Replying to a question that had been raised by the representative of the Ukrainian Soviet Socialist Republic, Mr. Gordon Walker stated that his delegation would vote for those countries which, in its view, were qualified under Article 4

CENT-SOIXANTE-IX-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le mercredi 8 décembre 1948, à 21 heures.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

109. Suite de l'examen de l'admission de nouveaux Membres : rapport de la Commission politique spé- ciale (A/761)

**AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR L'AUSTRALIE, LA BIRMANIE,
L'INDE, LE PAKISTAN ET LES PHILIPPINES AU PROJET
DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION PO-
LITIQUE SPÉCIALE (A/771)**

M. Gordon WALKER (Royaume-Uni), rappelant certaines observations faites au cours de la séance précédente par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques déclare que, tout en approuvant les motifs qui ont inspiré la proposition de l'Argentine qui a été retirée durant les débats de la Commission politique spéciale, il est d'accord avec M. Vychinsky sur le fait que cette résolution est contraire aux dispositions de la Charte. Le fait que devant la Commission politique spéciale la plupart des orateurs se sont prononcés contre cette proposition fait justice des insinuations de M. Vychinsky qui voit dans ce projet de résolution un complot anglo-américain visant à détruire le principe de l'unanimité.

En ce qui concerne le projet de résolution A, proposé à l'origine par la Suède, M. Gordon Walker déclare que la délégation du Royaume-Uni s'est heurtée à une difficulté sur ce point; tout en approuvant la partie du projet de résolution qui invite le Conseil de sécurité à examiner à nouveau toutes les demandes d'admission, la délégation du Royaume-Uni s'oppose à l'utilisation du mot : «universalité» — nouvelle expression pseudo-technique dont le sens n'est pas très précis. Il eût mieux valu utiliser dans le texte l'expression : «selon les dispositions de la Charte», si tel est le sens du mot : «universalité». En conséquence, la délégation du Royaume-Uni s'abstiendra de voter sur le projet de résolution et tient à répéter qu'elle n'utilisera pas le privilège du veto au Conseil de sécurité pour faire obstruction à une majorité qui se prononcerait en faveur de la demande d'admission d'un pays quelconque.

En réponse à une question posée par le représentant de la République socialiste soviétique d'Ukraine, M. Gordon Walker déclare que sa délégation votera en faveur des pays qu'elle juge aptes, aux termes de l'Article 4, à être admis à

for membership in the United Nations. There had been much talk about the word « discrimination », a rather ugly term used by certain delegations to describe an application of the Charter when it was contrary to their desires. Article 4 of the Charter, by laying down certain conditions for admission, did, in fact, provide for discrimination between the countries which were entitled to be admitted to the United Nations and those which were not. Consequently, it would be better if that word, as well as the expression « universality », were kept out of the discussions of the United Nations.

The United Kingdom delegation had opposed the admission of certain States, not by the use of the veto in the Security Council, but by voting in the General Assembly and the Committees against those countries. There was no need to go over the lengthy arguments on that subject, nor to discuss his country's interpretation of the clear and simple meaning of the text of the Potsdam Agreement and the Peace Treaties.

With regard to the USSR representative's view of the position of the United Kingdom and United States delegations concerning the application of the Mongolian People's Republic, he wished to point to a somewhat alarming analogy between that country and Tannu Tuva. Both countries had been set up at the same time and with identical status. In 1945, however, Tannu Tuva had disappeared as an independent entity and had become a mere province of the Russian Socialist Federal Soviet Republic. That occurrence justified the question whether the same might not happen to Mongolia, which had the same status as had once been possessed by Tannu Tuva.

The United Kingdom delegation would support the six draft resolutions on the question of admission of new Members, as also the amendment of the representative of Burma. With regard to the application of Ceylon, which was a new case not previously examined by the General Assembly, he noted that no representative had challenged the sovereignty and independence of that country.

Referring to the explanation given by the representative of Poland with regard to his vote on that application, Mr. Gordon Walker noted that representative, who had been the co-author of the Burma amendment, had abstained, without any further explanation, from voting on that proposal in the *ad hoc* Political Committee. In fact, he had announced recently that he would even vote against the amendment.

The USSR delegation had stated that it did not oppose the admission of Ceylon to membership in the United Nations, but that it wanted more

l'Organisation des Nations Unies. On a beaucoup parlé de « discrimination ». Ce mot plutôt déplaisant est utilisé par certaines délégations pour qualifier l'application de la Charte quand cette application est contraire à leurs désirs. En fait, l'Article 4 de la Charte, énonçant certaines conditions d'admission, fait une discrimination entre les pays qui peuvent être admis à l'Organisation des Nations Unies et ceux qui ne le peuvent pas. En conséquence, il vaudrait mieux éviter d'utiliser ce mot ainsi que l'expression « universalité » dans les discussions au sein de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation du Royaume-Uni s'est opposée à l'admission de certains États, non pas en utilisant son droit de veto au Conseil de sécurité mais en votant contre eux à l'Assemblée générale et dans les Commissions. Il n'est pas nécessaire de revenir sur les longues déclarations faites à ce sujet, ni de discuter l'interprétation que son pays donne au texte clair et simple des Accords de Potsdam et des traités de Paix.

Quant aux vues du représentant de l'URSS sur la position adoptée par les délégations du Royaume-Uni et des États-Unis au sujet de la demande d'admission de la République populaire de Mongolie, M. Gordon Walker tient à faire remarquer l'analogie assez inquiétante qui existe entre ce pays et Tannu-Tuva. Ces deux pays ont été créés au même moment et avaient le même statut. Mais en 1945, Tannu-Tuva a disparu en tant qu'entité indépendante, et est devenue une simple province de la République socialiste fédérative soviétique russe. Aussi peut-on se demander si la même chose ne pourrait arriver à la Mongolie qui jouit du même statut que celui jadis possédé par Tannu-Tuva.

La délégation du Royaume-Uni appuiera les six projets de résolutions relatifs à la question de l'admission de nouveaux Membres, ainsi que l'amendement du représentant de la Birmanie. En ce qui concerne la demande d'admission de Ceylan que l'Assemblée générale examine pour la première fois, M. Gordon Walker fait remarquer qu'aucun représentant n'a exprimé de doute sur la souveraineté et l'indépendance de ce pays.

Quant aux explications données par le représentant de la Pologne sur son vote au sujet de cette demande d'admission, M. Gordon Walker fait observer que ce représentant, qui a été le co-auteur de l'amendement de la Birmanie, s'est abstenu de voter sur cette proposition au sein de la Commission politique spéciale, sans fournir d'autres explications. Au surplus, le représentant de la Pologne a annoncé dernièrement qu'il voterait contre cet amendement.

La délégation de l'URSS a déclaré qu'elle ne s'oppose pas à l'admission de Ceylan à l'Organisation des Nations Unies, mais qu'elle désire

information regarding that country's independence and statehood. He hoped that the correspondence between Mr. Vyshinsky and Sir Oliver Ernest Goonetilleke, the High Commissioner for Ceylon in London and representative of that country in Paris, had satisfied the USSR delegation. The information produced in the *ad hoc* Political Committee had fully shown the independence of Ceylon, as had been made clear in a declaration adopted at the meeting of the Prime Ministers and representatives of the Commonwealth in London. To those who still doubted whether they should vote for the admission of Ceylon to the United Nations, Mr. Gordon Walker would like to put the following question : in what respect did Ceylon lack sovereignty ? If it did not lack sovereignty in any respect, the Members of the United Nations were in duty bound to vote for that country's admission to membership.

He therefore wished to associate himself with the representatives of Burma, the Philippines, Iran, the Netherlands, Australia, India, Siam, China and Pakistan, who had urged the General Assembly to vote in favour of Ceylon. He hoped that a unanimous decision on the matter would be possible.

Mr. CHYLE (Czechoslovakia) stated that his country opposed the Australian, Belgian and United States proposals, which represented an attitude of discrimination with regard to the applications for membership in the United Nations ; that attitude was directed against the applications of the popular democratic republics, which were fully qualified for membership.

In casting a negative vote, his delegation was not adopting a position hostile to Ceylon, which, it hoped, would soon be admitted to the United Nations, but was manifesting its disapproval of the improper and illegal procedure aimed against the authority of the Security Council. As the USSR representative had indicated, it was a basic, legal question which could not be decided in the sense of *do ut des*. The case was clear, and the Members of the United Nations should either respect the Charter, or defy it openly.

In conclusion, Mr. Chyle stated that his delegation had already made its position clear by voting for the Swedish draft resolution.

The PRESIDENT pronounced the discussion closed and called upon the Assembly to vote upon

avoir des renseignements complémentaires sur l'indépendance et la souveraineté de cet État. M. Gordon Walker espère que la correspondance échangée entre M. Vychinsky et Sir Oliver Ernest Goonetilleke, Haut-Commissaire de Ceylan à Londres et représentant de ce pays à Paris, a donné toute satisfaction à la délégation de l'URSS. Les informations présentées à la Commission politique spéciale ont nettement démontré l'indépendance de Ceylan, clairement proclamée au cours de la réunion des Premiers Ministre et des représentants du Commonwealth à Londres. A ceux qui se demandent encore s'ils doivent voter ou non en faveur de l'admission de Ceylan à l'Organisation des Nations-Unies, M. Gordon Walker aimerait poser la question suivante : en quoi Ceylan n'a-t-elle pas la souveraineté nationale ? Si cet État jouit d'une souveraineté complète, les Membres de l'Organisation des Nations Unies se doivent de voter en faveur de l'admission de ce pays.

Aussi M. Gordon Walker désire-t-il s'associer aux représentants de la Birmanie, des Philippines, de l'Iran, des Pays-Bas, de l'Australie, de l'Inde, du Siam, de la Chine et du Pakistan, qui ont instamment demandé à l'Assemblée générale de voter en faveur de l'admission de Ceylan. Il émet le vœu qu'il soit possible d'aboutir à une décision unanime sur cette question.

M. CHYLE (Tchécoslovaquie) déclare que son pays s'oppose aux propositions de l'Australie, de la Belgique et des Etats-Unis, qui font une discrimination entre les demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies. Ces pays sont hostiles aux demandes des républiques démocratiques populaires, qui présentent toutes les conditions requises pour devenir Membres des Nations Unies.

En votant contre la proposition, la délégation tchécoslovaque n'adopte pas une attitude hostile à l'égard de Ceylan, qui, elle l'espère, sera prochainement admise comme Membre des Nations Unies, mais elle manifeste qu'elle désapprouve une procédure irrégulière et illégale qui porte atteinte à l'autorité du Conseil de sécurité. Ainsi que l'a indiqué le représentant de l'URSS, la question de l'admission comme Membre des Nations Unies est une question juridique fondamentale à laquelle ne saurait s'appliquer l'adage : *do ut des*. La question ne présente aucune ambiguïté, et les Membres des Nations Unies doivent, ou respecter la Charte, ou la braver ouvertement.

En conclusion, M. Chyle déclare que sa délégation a déjà précisé son attitude en votant pour le projet de résolution de la Suède.

Le PRÉSIDENT annonce que la discussion est close, et demande à l'Assemblée de voter sur les

the resolutions proposed by the *ad hoc* Political Committee.

RESOLUTIONS A AND B

Resolution A concerning the advisory opinion of the International Court of Justice was adopted by 32 votes to 10, with 2 abstentions.

Resolution B asking the Security Council to reconsider certain applications for membership, was adopted by 33 votes to none with 10 abstentions.

RESOLUTION C

The PRÉSIDENT explained that the Belgian delegation, which had originally proposed draft resolution C, relating to the applications of Italy and Finland, had stated, in a letter addressed to the Secretary-General, that in view of the subsequent resolutions dealing with the matter, it would withdraw its draft resolution if the Assembly accepted that procedure.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics), while making it clear that his delegation would not be able to support that or any other resolution on the matter, pointed out that a resolution, once adopted by the Committee and submitted to the General Assembly for its consideration, could not be withdrawn by its author.

The PRÉSIDENT agreed with the view of the USSR representative.

Mr. RYCKMANS (Belgium) explained that, although his delegation had sponsored draft resolution C in the *ad hoc* Political Committee, it would now have to vote against it, as the resolution was no longer necessary in view of the Committee's adoption of the Australian draft resolutions dealing with the same subject.

Resolution C was rejected by 15 votes to 11, with 17 abstentions.

RESOLUTIONS D TO I.

Resolution D concerning the application of Portugal was adopted by 39 votes to 6, with 1 abstention.

Resolution E concerning the application of Transjordan was adopted by 40 votes to 6, with 1 abstention.

Resolution F concerning the application of Italy was adopted by 37 votes to 6, with 1 abstention.

résolutions présentées par la Commission politique spéciale.

RÉSOLUTIONS A ET B

Par 32 voix contre 10, avec 2 abstentions, la résolution A, relative à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, est adoptée.

Par 33 voix contre zéro avec 10 abstentions, la résolution B, demandant au Conseil de sécurité d'examiner à nouveau certaines demandes d'admission, est adoptée.

RÉSOLUTION C

Le PRÉSIDENT explique que la délégation de la Belgique, qui a proposé le projet de résolution C relatif aux demandes d'admission de l'Italie et de la Finlande, a déclaré, dans une lettre adressée au Secrétaire général, qu'étant donné les résolutions présentées ultérieurement sur la même question, elle retirerait sa proposition, si l'Assemblée y consentait.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) tout en soulignant que sa délégation ne peut appuyer ni ce projet de résolution, ni aucun autre projet de résolution qui serait présenté sur cette question, fait néanmoins remarquer que, une fois adopté par la Commission et soumis à l'examen de l'Assemblée générale, un projet de résolution ne peut être retiré par son auteur.

Le PRÉSIDENT se range à l'avis du représentant de l'URSS.

M. RYCKMANS (Belgique) déclare que, si sa délégation a appuyé le projet de résolution C à la Commission politique spéciale, elle votera maintenant contre son adoption, car cette résolution est désormais inutile puisque la Commission a adopté les projets de résolutions de l'Australie qui traitent de la même question.

Par 15 voix contre 11, avec 17 abstentions, la résolution C est rejetée.

RÉSOLUTIONS D À I.

Par 39 voix contre 6, avec une abstention, la résolution D, relative à la demande d'admission du Portugal, est adoptée.

Par 40 voix contre 6, avec une abstention, la résolution E, relative à la demande d'admission de la Transjordanie, est adoptée.

Par 37 voix contre 6, avec une abstention, la résolution F, relative à la demande d'admission de l'Italie, est adoptée.

Resolution G concerning the application of Finland was adopted by 38 votes to 6, with 1 abstention.

Resolution H concerning the application of Ireland was adopted by 38 votes to 6, with 1 abstention.

Resolution I concerning the application of Austria was adopted by 37 votes to 6, with 2 abstentions.

RESOLUTION J

The PRÉSIDENT pointed out that a joint amendment to Resolution J concerning Ceylon had been submitted by the representatives of Australia, Burma, India, Pakistan and the Philippines (A/771).

After some discussion on the procedure to be followed, the PRÉSIDENT accepted the suggestion of Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) that the three different paragraphs of the amendment should be put to the vote separately.

The first paragraph of the joint amendment was adopted by 42 votes to none, with 2 abstentions.

The second paragraph of the joint amendment was adopted by 39 votes to none with 6 abstentions.

The third paragraph of the joint amendment was adopted by 46 votes to none, with no abstentions.

The PRÉSIDENT put to the vote draft resolution J as amended.

At the request of Mr. SHIVA RAO (India), a vote was taken by roll-call, as follows.

The Dominican Republic, having been drawn by lot by the President, was called upon to vote first.

In favour : Dominican Republic, Egypt, Ethiopia, France, Greece, Honduras, Iceland, India, Iran, Iraq, Lebanon, Liberia, Luxembourg, Mexico, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Norway, Pakistan, Philippines, Siam, Sweden, Turkey, Union of South Africa, United Kingdom, United States of America, Uruguay, Venezuela, Yemen, Afghanistan, Argentina, Australia, Belgium, Brazil, Burma, Canada, Chile, China, Colombia, Cuba, Denmark.

Against : Poland, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Czechoslovakia.

Resolution J, as amended, was adopted by 41 votes to 6.

Par 38 voix contre 6, avec une abstention, la résolution G, relative à la demande d'admission de la Finlande, est adoptée.

Par 38 voix contre 6, avec une abstention, la résolution H, relative à la demande d'admission de l'Irlande, est adoptée.

Par 37 voix contre 6, avec 2 abstentions, la résolution I, relative à la demande d'admission de l'Autriche, est adoptée.

RÉSOLUTION J

Le PRÉSIDENT fait observer que les représentants de l'Australie, de la Birmanie, de l'Inde, du Pakistan et des Philippines ont soumis un amendement commun (A/771) à la résolution J relative à Ceylan.

Après une discussion sur la procédure à suivre, le PRÉSIDENT accepte la proposition de M. VYSHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) tendant à ce que les trois paragraphes de l'amendement soient mis aux voix séparément.

Par 42 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le premier paragraphe de l'amendement commun est adopté.

Par 39 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le deuxième paragraphe de l'amendement commun est adopté.

Par 46 voix contre zéro, sans abstentions, le troisième paragraphe de l'amendement commun est adopté;

Le PRÉSIDENT met aux voix la résolution J, ainsi amendée.

A la demande de M. SHIVA RAO (Inde) il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la République Dominicaine, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : République Dominicaine, Égypte, Éthiopie, France, Grèce, Honduras, Islande, Inde, Iran, Irak, Liban, Libéria, Luxembourg, Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Philippines, Siam, Suède, Turquie, Union Sud-Africaine, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Afghanistan, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, Danemark.

Votent contre : Pologne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie.

Par 41 voix contre 6, la résolution J ainsi amendée est adoptée.

110. The problem of wasting food in certain countries : report of the Second Committee (A/756)

AMENDMENTS PROPOSED BY CANADA, NEW ZEALAND, THE UNITED KINGDOM AND THE UNITED STATES OF AMERICA TO THE DRAFT RESOLUTION PROPOSED BY THE SECOND COMMITTEE (A/762/Rev.1)

Mr. FINN MOE (Norway), Rapporteur of the Second Committee, presented the report of the Second Committee on the problem of wasting food in certain countries (A/756), an item submitted by the Polish delegation. He quoted paragraph 8 of page 5 of the report, which summed up the various views expressed in the Committee, and read the resolution which the Committee recommended to the General Assembly for adoption.

Mr. LANGE (Poland) said that the resolution before the Assembly had been adopted by the Second Committee after long and exhaustive discussion. The Polish delegation had been aware, in asking for the item to be put on the agenda, that the problem was not new to the United Nations and that it had already been considered by the Organization on several occasions. The Polish delegation felt, however, that the problem was of such importance that no opportunity should be missed of bringing it to the notice of public opinion. It was anxious to draw attention to a number of short-term measures which could be successfully used to improve the present position.

A better use of existing production facilities and an improvement of transport, storage and distribution facilities could contribute to an immediate improvement in nutritional standards throughout the world. To raise those standards permanently would require the adoption of long-term plans, but much could be achieved by the application of short-term measures, with which the resolution was mainly concerned. Such measures could be undertaken without prejudice to a long-term programme. Immediate steps should be taken to avoid losses arising from wastage and to improve storage, marketing and distribution facilities, which often presented a serious bottleneck.

Measures should be taken for the elimination of bottlenecks both in agriculture and industry, the latter being probably the more important. Contrary to the belief held in certain quarters,

110. La question du gaspillage des denrées alimentaires dans certains pays : rapport de la Deuxième Commission (A/756)

AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LE CANADA, LA NOUVELLE-ZÉLANDE, LE ROYAUME-UNI ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU PROJET DE RÉSOLUTION PROPOSÉ PAR LA DEUXIÈME COMMISSION (A/762/Rev.1)

M. FINN MOE (Norvège), Rapporteur de la Deuxième Commission présente le rapport de la Deuxième Commission sur la question soulevée par la délégation polonaise, du gaspillage des denrées alimentaires dans certains pays (A/756). Il cite le paragraphe 8 de ce document, qui contient une vue d'ensemble des diverses opinions exprimées au sein de la Commission et donne lecture de la résolution dont la Commission recommande l'adoption à l'Assemblée générale.

M. LANGE (Pologne) expose que la résolution dont l'Assemblée est saisie a été adoptée par la Deuxième Commission, après une discussion prolongée et approfondie. En demandant que la question soit inscrite à l'ordre du jour, la délégation polonaise n'ignorait pas que ce problème n'est pas nouveau pour l'Organisation des Nations Unies et qu'elle l'a déjà examiné nombre de fois. Néanmoins, la délégation polonaise estime que l'importance du problème est telle que toutes les occasions doivent être saisies pour le signaler à l'opinion publique. La délégation polonaise tient à attirer l'attention de l'Assemblée sur un certain nombre de mesures immédiates qui pourraient utilement contribuer à améliorer la situation actuelle.

Les conditions alimentaires dans le monde pourraient vite être rendues plus satisfaisantes, grâce à une meilleure utilisation des moyens de production existants et à une amélioration des conditions de transports, d'emmagasinage et de répartition. Un progrès permanent dans ce domaine nécessitera l'adoption de plans à longue échéance. Mais on pourrait obtenir déjà de bons résultats avec des mesures à courte échéance. La résolution vise principalement ces dernières mesures que l'on pourrait appliquer sans préjudice des programmes à longue échéance. Des mesures immédiates doivent être prises, pour éviter les pertes résultant du gaspillage et pour améliorer les conditions d'emmagasinage, de commercialisation et de répartition, où des goulots d'étranglement se produisent fréquemment.

Il est indispensable de prendre des mesures pour éviter les goulots d'étranglement, tant dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'industrie, cette dernière étant probablement,

industrial development was beneficial and not detrimental to increased agricultural production. The experience of the United States, Germany, Japan and, in the past, the Union of Soviet Socialist Republics, showed that industrialization permitted the introduction of new and better methods of production. That particularly applied to under-developed and war-damaged areas. Industrialization appeared to be the key to increased agricultural production in Eastern Europe, Asia, and Latin America and in under-developed countries.

Referring to the resolution before the Assembly, the Polish representative pointed out that it contained elements directly related to the more general problem of the present world food crisis, which formed part of a Cuban resolution. It had been thought preferable to amalgamate the two resolutions in order to embody the motives underlying both resolutions and all the suggestions put forward in the course of the debate. The resolution had not received the unanimous approval of the Committee, but the Polish delegation had the impression that the majority of its members were agreed on the importance of the question and on the fact that it called for international action.

Commenting upon the amendments submitted by the delegations of Canada, New Zealand, the United Kingdom and the United States, Mr. Lange expressed the view that the first three amendments were purely verbal. His delegation would simply abstain from voting on them. The fourth amendment, however, proposed a real change which would weaken the resolution. It proposed the deletion of the words «problems of technical and financial assistance and of the supply at low costs of...» and their replacement by the words «technical, financial, supply and other problems involved in providing...», thus omitting the point that special attention should be given to the supply of production facilities at low cost to agricultural producers in under-developed or war-damaged countries. As the Polish delegation regarded that point as of special importance, it would vote against the fourth amendment.

Mr. DAVIES (United Kingdom) pointed out that the draft resolution had been considerably amended during the discussion in the Second Committee. A number of additional points had been added, including that of the Cuban delegation on the subject of taxes on essential food-stuffs. The final resolution was not well balanced;

le domaine le plus important. Quoi qu'en pensent certains, le développement industriel ne porte pas tort au développement de la production agricole, il le favorise au contraire. L'expérience des États-Unis, de l'Allemagne, du Japon et, en partie, celle de l'Union des Républiques socialistes soviétiques prouve que l'industrialisation permet l'introduction de nouvelles et de meilleures méthodes de production. Cette constatation s'applique plus particulièrement aux régions insuffisamment développées et aux zones dévastées par la guerre. Il semble que l'industrialisation soit la clef de l'augmentation de la production agricole en Europe orientale, en Asie, en Amérique latine et dans d'autres pays insuffisamment développés.

Se référant à la résolution dont l'Assemblée est saisie, le représentant de la Pologne fait valoir que certaines parties de cette résolution touchent directement au problème plus général de la crise alimentaire mondiale qui constitue une partie d'une résolution cubaine. Il a paru utile de fondre les deux résolutions, et d'amalgamer les idées qui ont dicté les deux résolutions et les propositions qui ont été formulées au cours de la discussion. La Commission n'a pas approuvé la résolution à l'unanimité, mais la délégation polonaise pense que l'importance de la question n'a pas échappé à la majorité de ses membres, pas plus que la nécessité d'une action internationale.

M. Lange passe ensuite aux amendements proposés par les délégations du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis et il exprime l'avis que les trois premiers sont d'ordre purement rédactionnel. Aussi bien, sa délégation s'abstiendra lors du vote sur ces amendements. Par contre, le quatrième amendement apporte une modification sensible, qui affaiblirait la portée de la résolution. Il propose de remplacer les mots : «problème de l'assistance technique et financière et de la fourniture à des prix modiques...» par les mots : «problèmes techniques, financiers, d'approvisionnement et autres qui impliquent la création des...» et omet ainsi de faire valoir que la fourniture de moyens de production à des prix modiques aux agriculteurs des pays insuffisamment développés ou ravagés par la guerre, mérite une attention spéciale. La délégation polonaise attache une grande importance à cette question et elle votera contre le quatrième amendement.

M. DAVIES (Royaume-Uni) signale que le projet de résolution a subi des modifications importantes au cours de la discussion qui s'est poursuivie au sein de la Deuxième Commission. De nombreuses additions ont été faites, y compris celle de la délégation cubaine relative à l'imposition des produits alimentaires essentiels. La

the work of the Committee had been hurried and the subject of the resolution deviated somewhat from what had been intended when the item was placed on the agenda.

The purpose of the amendments submitted by the United Kingdom and other delegations (A/762/Rev.1) was that of securing a unanimous resolution. The United Kingdom delegation felt that the problem of the shortage of food was perhaps the greatest single economic problem affecting the world as a whole and it therefore considered that no stone should be left unturned in the attempt to obtain a unanimous resolution.

The first amendment was the introduction of the word «*inter alia*» after the word «requires» in paragraph 3 (c). In the opinion of the United Kingdom delegation that amendment was necessary, since the resolution was dealing with the equitable distribution of foodstuffs and it would clearly be incorrect to refer solely to the question of burdensome taxes, as did the original text.

The important points in that connexion were the need for a rationing system in countries where shortages existed and, in the second place, the need to increase the purchasing capacity of the lower-paid income groups. The United Kingdom had followed a consistent policy in regard to those two points almost since the beginning of the war. A strictly controlled system of rationing had been introduced and the prices of basic foodstuffs had been subsidized. In addition, a scheme had been organized for the provision of free milk to all school children and at reduced prices to other categories of priority consumers. As a result, the prices of essential foodstuffs, such as fats, milk and meat, were comparatively low and they were therefore available to all consumers.

The cost of essential foodstuffs in the United Kingdom had been stabilized, with beneficial results to the whole community. According to the Government's Economic Survey for 1947, for a large section of the population the present food and clothing rations were more than they could normally afford in good pre-war years and much more than they could have afforded in years of depression.

With regard to the second amendment, which dealt with profiteering, the United Kingdom delegation would have preferred to have included production as well as distribution and marketing, since the making of excessive profits was undesirable wherever it occurred.

révolution finale n'est pas bien équilibrée; la Commission a dû travailler à la hâte et la résolution en question s'écarte quelque peu de l'intention qui était à l'origine de son inscription à l'ordre du jour.

Les amendements soumis par le Royaume-Uni et les autres délégations (A/762/Rev.1) visent à faire adopter la résolution à l'unanimité. La délégation du Royaume-Uni estime que, très probablement, le problème de la pénurie des denrées alimentaires est le plus grave problème économique intéressant l'ensemble du monde; par conséquent, aucun effort ne doit être négligé pour obtenir un vote unanime.

Le premier amendement consiste dans l'insertion du mot «notamment» après le mot «exige» au paragraphe 3 c). La délégation du Royaume-Uni estime que cet amendement est nécessaire, du moment que la résolution traite de la répartition équitable de produits alimentaires et que, de toute évidence, il ne serait pas pertinent de mentionner uniquement la question des charges fiscales, comme le fait le texte original.

Les deux considérations les plus importantes à cet égard sont, d'abord, la nécessité d'introduire un système de rationnement dans les pays qui souffrent de pénurie et, en second lieu, la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés appartenant aux catégories les moins favorisées. Le Royaume-Uni a suivi une politique logique sur ces deux points, presque dès le début de la guerre. Un système de rationnement strictement contrôlé a été établi et les denrées de première nécessité ont été maintenues à des prix peu élevés, au moyen de subventions gouvernementales. De plus, un plan a été mis sur pied pour la distribution du lait, gratuitement à tous les enfants des écoles, et à des prix réduits pour les consommateurs prioritaires des autres catégories. Aussi les prix des produits alimentaires de première nécessité, tels que les matières grasses, le lait et la viande sont-ils restés relativement bas, ce qui met ces produits à la portée de tous les consommateurs.

Au Royaume-Uni, les prix des denrées de première nécessité ont été stabilisés, pour le plus grand bien de l'ensemble de la communauté. Selon le *Government's Economic Survey* de 1947, les rations alimentaires actuelles et les attributions de produits textiles représentent, pour une grande partie de la population, plus que le pouvoir d'achat normal des bonnes années d'avant-guerre et beaucoup plus que le pouvoir d'achat des années de crise économique.

En ce qui concerne le deuxième amendement, relatif aux profits illicites, la délégation du Royaume-Uni aurait préféré qu'on mentionne la production aussi bien que la distribution et la mise sur le marché des denrées, car les profits excessifs sont indésirables, où qu'ils se produisent

The third amendment Mr. Davies described as purely consequential. The fourth amendment, which the United Kingdom regarded as the most important, was unfortunately unacceptable to the Polish delegation. As the resolution stood at present, it singled out production facilities for reference in the matter of costs, and did not refer to any of the other factors. The amendment did not, as the Polish delegation appeared to consider, in any way weaken the resolution nor did it omit anything contained in the resolution. By extending the scope of the resolution, the amendment merely served to strengthen it.

The United Kingdom delegation considered that the Economic and Social Council should study the technical, financial, supply and other problems concerned. The supply problem was clearly a wider term than «the supply at low costs of production facilities», which was merely one part of the problem. If the Assembly wished to make the resolution as wide as possible, the United Kingdom delegation urged the adoption of the fourth amendment.

In conclusion, Mr. Davies stated that his delegation did not regard the resolution as one of the best that had been drawn up by the United Nations, and that view was shared by a number of the most important industrial and food-producing countries represented. However, the United Kingdom delegation felt that the resolution would be more likely to obtain acceptance if the four amendments were adopted, and it therefore presented them in the hope of obtaining unanimity.

Mr. MACHADO (Cuba) referred to the act that amendments to the resolution had been submitted by Canada, New Zealand, the United Kingdom and the United States after its adoption by the Second Committee, despite the fact that those delegations had had ample opportunity to put forward their views in the Committee. The submission of amendments had made it necessary for a number of delegations to take the floor again.

Amendments 1, 2 and 3 could be considered as simple drafting amendments. The Cuban delegation was therefore prepared to vote in favour of them.

Amendment 4, on the other hand, should be regarded as an amendment to the substance of the original. Its adoption would have the effect of changing considerably the very idea adopted by the Second Committee. The Cuban delegation would vote against amendment 4 and in favour of the original text of the resolution.

M. Davies estime que le troisième amendement fait logiquement suite au second. Le quatrième amendement, que le Royaume-Uni juge le plus important, paraît malheureusement inacceptable à la délégation polonaise. Telle qu'elle est conçue actuellement, la résolution insiste sur les moyens de production en tant qu'élément déterminant du prix, et laisse de côté les autres facteurs. Cet amendement n'affaiblit en aucune manière la résolution, comme la délégation polonaise semble le croire, et ne diminue en rien son contenu. En élargissant la portée de cette résolution, cet amendement ne fait que la renforcer.

La délégation du Royaume-Uni pense que le Conseil économique et social devrait étudier les problèmes techniques, financiers, d'approvisionnement et autres que pose la situation. Le problème de l'approvisionnement ne se réduit pas à la seule «fourniture à des prix modiques des moyens de production», car ceci n'est qu'une partie du problème. Si l'Assemblée désire que la résolution ait une portée aussi large que possible, elle doit adopter le quatrième amendement, ce que la délégation du Royaume-Uni lui demande instamment de faire.

En conclusion, M. Davies déclare que sa délégation ne considère pas cette résolution comme étant l'une des meilleures qu'aient rédigées les Nations Unies; c'est d'ailleurs aussi l'opinion de certains des plus grands pays agricoles et industriels représentés aux Nations Unies. Toutefois, la délégation du Royaume-Uni pense que cette résolution aurait plus de chance d'être approuvée si les quatre amendements étaient adoptés et elle les propose dans l'espoir d'obtenir l'unanimité.

M. MACHADO (Cuba) rappelle que des amendements ont été présentés par les délégations du Canada, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique après l'adoption de la résolution par la Deuxième Commission, bien que ces délégations aient eu tout loisir d'exprimer leur point de vue à la Commission. Le dépôt de ces amendements a obligé un certain nombre de délégations à intervenir à nouveau dans la discussion.

Les trois premiers amendements peuvent être considérés comme de simples modifications rédactionnelles. La délégation de Cuba est donc toute disposée à voter en leur faveur.

Par contre, le quatrième amendement doit être considéré comme portant sur le fond de la question. En adoptant cet amendement, on modifierait considérablement l'idée même adoptée par la Deuxième Commission. La délégation de Cuba votera contre le quatrième amendement et en faveur du texte original de la résolution.

Mr. BORIS (France) said that a number of the statements made in the Second Committee had made it clear that Governments were fully alive to their responsibilities and that many efforts were being made to increase food production. The French delegation had been able to state that the French Government's revised programme included a considerable increase in food production. In three or four years time France should be self-supporting in the matter of food and would have an exportable surplus of wheat, meat and dairy produce.

It was natural that the problem of food shortages should figure on the agenda of the United Nations at the very start of its work and should reappear on the agenda of the General Assembly and its Committees. It was, however, surprising that although the United Nations had undertaken long-term action and had established the Food and Agriculture Organization for that purpose, the latter organization had not been brought into the discussion of the food problem. In view of the universal nature of the problem, the French delegation considered that all Members of the United Nations should be members of the FAO. It had been the FAO, moreover, which had drawn the attention of the Economic and Social Council not only to the present food crisis but to the fact that it would probably be of long duration.

There were many factors which might serve to prolong the shortage, such as the increase in the world population, which necessitated additional effort in order to secure increased production, and the problem of the equitable distribution of food. It was the task of the United Nations to increase the production of foodstuffs which would not otherwise be increased. Such was the understanding of the Economic and Social Council, which had adopted a resolution not only inviting Member States to give priority to increasing agricultural production but also urging the regional Economic Commissions and the competent specialized agencies to do likewise.

Such a resolution would not prevent a debate in the United Nations. On the contrary, it was for every Member State to put questions, which, in its view, were not being correctly dealt with by the appropriate agency. The French delegation therefore welcomed the initiative shown by the delegations of Poland and Cuba.

M. BORIS (France) dit que les déclarations faites à la Deuxième Commission ont montré que les Gouvernements avaient pleine conscience de leurs responsabilités et que de nombreux efforts étaient en cours pour accroître la production de denrées alimentaires. La délégation française à eu l'occasion de déclarer que les programmes revisés de production mis en application par le Gouvernement français comportent un très important accroissement de la production agricole. D'ici trois ou quatre ans, la France pourra non seulement se suffire à elle-même au point de vue alimentaire, mais disposer d'un surplus exportable de céréales, de viande et de produits laitiers.

Il était tout naturel que le problème de la pénurie alimentaire figurât dès le début à l'ordre du jour des travaux des Nations Unies et qu'il fût inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et de ses Commissions. Il est surprenant, cependant, alors que les Nations Unies ont entrepris une action de longue haleine et créé l'OAA dans ce but, que cette dernière organisation n'ait pas été invitée à participer à la discussion sur le problème de l'alimentation. L'intérêt que présente ce problème étant universel, la délégation française estime que tous les Membres des Nations Unies devraient être membres de l'OAA. C'est en effet l'OAA qui a attiré l'attention du Conseil économique et social, non seulement sur la crise alimentaire présente, mais aussi sur les raisons qui font craindre que cette crise ne soit de longue durée.

De nombreux facteurs pourraient contribuer à prolonger la pénurie, notamment l'accroissement de la population dans le monde, qui nécessite un effort supplémentaire pour assurer l'accroissement de la production, ainsi que le problème de la répartition équitable des denrées alimentaires. L'accroissement de la production des denrées alimentaires est une tâche que seule l'Organisation des Nations Unies peut mener à bien. Telle est l'opinion du Conseil économique et social, lequel a adopté une résolution qui non seulement invite les États Membres à poursuivre avant tout l'accroissement de la production agricole, mais aussi insiste auprès des commissions économiques régionales et des institutions spécialisées compétentes pour qu'elles agissent de même.

Une telle résolution ne saurait empêcher que ces problèmes fassent l'objet d'une discussion au sein de l'Organisation des Nations Unies. Au contraire, il appartient à tous les États Membres d'exposer les questions qu'ils estiment n'avoir pas été traitées de façon satisfaisante par l'organe approprié. C'est pourquoi la délégation française approuve l'initiative des délégations de la Pologne et de Cuba.

It was difficult to draft a balanced resolution which would express all the ideas which had been exchanged on such a vast and complex problem. The French delegation therefore thought it better that the Economic and Social Council should be left to clarify the matter for purposes of implementation; to that end it would be desirable to draw the attention of the Council to the problems outlined in the draft resolutions of the Polish and Cuban delegations.

The French delegation thought that the new amendments which had been submitted to the General Assembly should be adopted to meet the criticism he had expressed. It therefore supported the joint proposal submitted by Canada, New Zealand, the United Kingdom and the United States. It endorsed the explanations given by the United Kingdom with regard to the amendments to the original resolution and in particular with regard to the fourth. If those amendments were adopted, France was ready to subscribe to all the provisions of the draft resolution. The French delegation wished to assure the General Assembly that the French Government would exert every effort to assist the United Nations and its subsidiary organs to overcome the present crisis and to help the world in its struggle against hunger.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) shared the views expressed by the representative of Cuba. He had no objection to the amendments to paragraphs 3 and 4, which were simply drafting amendments. He could not, however, support the last amendment, which was substantially the same as one that had been rejected by the Committee.

The United Kingdom representative had been right when he had pointed out that problems of technical and financial assistance were not the only ones which arose in connexion with increasing agricultural production. The Committee, however, had wished to place particular emphasis on the fact that they were two of the most important elements. The under-developed countries faced a grave crisis of capital. They could only increase production by using modern technical methods, and for that purpose technical and financial assistance was needed.

Mr. THORP (United States of America) regretted that the debate in the Committee, which had been somewhat confused, had ended with a resolution which he thought was not well-balanced, and which had been adopted by only 20 votes to 7, with 11 abstentions, 18 members being absent. The United States delegation had voted against the resolution.

Il est difficile, en raison de l'étendue et de la complexité de ce problème, d'exprimer dans une résolution bien équilibrée toutes les idées qui ont été échangées à ce propos. C'est pourquoi la délégation française juge préférable de laisser au Conseil économique et social le soin de clarifier la question, afin de faciliter les mesures d'exécution. A cette fin, il convient d'attirer l'attention du Conseil sur les problèmes exposés dans les projets de résolutions des délégations de la Pologne et de Cuba.

La délégation française désirerait voir adopter les nouveaux amendements dont l'Assemblée est saisie parce qu'ils répondent aux critiques qu'elle a exprimées. C'est pourquoi elle donnera son appui à la proposition présentée conjointement par le Canada, la Nouvelle Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis. Elle accepte les explications fournies par le Royaume-Uni concernant les amendements au texte initial de la résolution, et en particulier le quatrième amendement. Si ces amendements sont adoptés, la délégation française sera prête à approuver toutes les dispositions contenues dans le projet de résolution. La délégation française tient à assurer l'Assemblée générale que le Gouvernement français mettra tout en œuvre pour aider l'Organisation des Nations Unies et ses organes subsidiaires à surmonter la crise actuelle, et à assister les divers pays du monde dans leur lutte contre la faim.

M. SANTA CRUZ (Chili) partage l'opinion du représentant de Cuba. Il ne fait pas d'objection aux amendements aux troisième et quatrième paragraphes, qui sont purement formels. Cependant, il ne peut donner son appui au dernier amendement, qui est à peu près identique à un amendement déjà rejeté par la Commission.

Le représentant du Royaume-Uni a eu raison de faire observer que les problèmes posés par l'assistance technique et financière ne sont pas les seuls qui soulève l'augmentation de la production agricole. Cependant, la Commission a tenu à insister tout particulièrement sur le fait que ce sont là deux des facteurs les plus importants. Les pays insuffisamment développés souffrent d'une grave pénurie de capitaux. Ils peuvent accroître leur production qu'en utilisant des méthodes techniques modernes, ce qui nécessite une assistance technique et financière.

M. THORP (États-Unis d'Amérique) regrette que les débats qui ont eu lieu au sein de la Commission, et qui ont été quelque peu confus, aient abouti à l'adoption d'une résolution qui, à son avis, manque d'équilibre et qui a été adoptée par 20 voix seulement contre 7, avec 11 abstentions, 18 membres étant absents; la délégation des États-Unis a voté contre cette résolution.

The proposed amendments did not reverse the position taken by the Committee. He hoped that they would be adopted and that the amended resolution would receive stronger support in the General Assembly than the original resolution had had in the Committee.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) stated that his delegation would vote in favour of the draft resolution, since the implementation of some of the recommendations it contained could play an important part in the solution of the food problem.

Nevertheless, the delegation of the URSS thought that the measures proposed by the Second Committee to eliminate waste of food were inadequate. Moreover, it considered that the amendments submitted by the United Kingdom delegation were really intended to weaken the effectiveness of the measures directed against speculation in foodstuffs and the waste of food, and it would therefore abstain from voting on the first three amendments.

Mr. Arutiunian had been surprised to hear the United Kingdom representative say that there had not been time in the Committee to discuss all the aspects of the draft resolution, and still more so to hear the United States representative apply the epithet «confused» to the debate. He could not agree with either statement. All delegations had had every opportunity to express their views.

The USSR delegation would vote against the fourth amendment, the substance of which had been rejected by the Second Committee.

During the discussion of the question in the Second Committee, the USSR delegation had submitted a proposal to the effect that the Economic and Social Council should be entrusted with the responsibility of considering measures to decrease as much as possible the profiteering of middlemen and speculators. That proposal had been rejected by a vote of 20 to 13. In view of the fact that the struggle against speculation and profiteering was dealt with in the resolution submitted to the General Assembly, his delegation would not press for the adoption of that amendment.

In the preamble to the resolution there was a provision for the approval of the action taken by the Economic and Social Council at its sixth and seventh sessions regarding co-ordinated action to meet the continuing world food crisis. The USSR delegation had objected to the adoption of that resolution at the seventh session of the Economic and Social Council. There had also been adopted at the same session the proposal of the Food and Agricultural Organ-

Les amendements proposés ne changent rien à la position prise par la Commission. Il espère qu'ils seront adoptés et que la résolution ainsi amendée sera mieux accueillie à l'Assemblée générale que le texte initial ne l'a été à la Commission.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que sa délégation votera en faveur du projet de résolution, car l'application de certaines des recommandations qu'elle contient est susceptible de jouer un rôle important dans la solution du problème alimentaire.

Néanmoins, la délégation de l'URSS juge insuffisantes les mesures proposées par la Deuxième Commission pour supprimer le gaspillage des denrées alimentaires. Elle considère d'ailleurs que les amendements soumis par la délégation du Royaume-Uni visent en réalité à diminuer l'efficacité des mesures prises contre la spéculation sur les denrées alimentaires et contre le gaspillage de ces denrées. La délégation de l'URSS s'abstiendra donc de voter sur les trois premiers amendements.

M. Aroutiounian a été surpris d'entendre le représentant du Royaume-Uni déclarer que la Commission n'a pas eu le temps de discuter tous les aspects du projet de résolution, et plus encore d'entendre le représentant des Etats Unis qualifier les débats de «confus». Il ne peut approuver aucune de ces déclarations. Il estime en effet, que toutes les délégations ont eu la possibilité d'exprimer à loisir leur opinion.

La délégation de l'URSS votera contre le quatrième amendement dont le fond a été rejeté par la Deuxième Commission.

Lorsque la question a été discutée à la Deuxième Commission, la délégation de l'URSS a soumis une proposition tendant à ce que le Conseil économique et social soit chargé d'examiner les mesures propres à réduire le plus possible les profits illicites des intermédiaires et des spéculateurs. Cette proposition a été rejetée par 20 voix contre 13. Étant donné que la résolution soumise à l'Assemblée générale vise également la lutte contre la spéculation et les profits illicites, la délégation de l'URSS n'insistera pas pour l'adoption de son amendement.

Le préambule de la résolution comporte une disposition approuvant les mesures prises par le Conseil économique et social à ses sixième et septième sessions, en vue d'une action commune destinée à faire face à la crise alimentaire mondiale. La délégation de l'URSS s'est opposée à l'adoption de cette résolution lors de la septième session du Conseil économique et social. À cette session, la proposition de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, concernant la co-

ization regarding the co-ordination of the work of the United Nations and the creation of a joint organ. The USSR delegation continued to object to the setting up of such joint organs, since it considered such a method of co-ordination to be contrary to the organizational principles of the Charter and to the agreements concluded between the United Nations and the specialized agencies.

The four amendments (A/762/Rev. 1) were put to the vote separately.

The first amendment was adopted by 32 votes to none, with 5 abstentions.

The second amendment was adopted by 29 votes to none, with 8 abstentions.

The third amendment was adopted by 32 votes to none, with 9 abstentions.

The fourth amendment was adopted by 22 votes to 16 with 2 abstentions.

The draft resolution proposed by the Second Committee (A/756), as thus amended, was adopted by 35 votes to 1, with 2 abstentions.

General ROMULO (Philippines), speaking on a point of order, said that although not making at that time a formal proposal for the limitation procedure, he would appeal to all representatives not to repeat in the plenary meeting the speeches already made in the Committees. The Philippine delegation reserved the right to invoke rule 65 later if it should prove necessary.

The PRÉSIDENT said that his object had always been to preserve the greatest possible freedom of discussion compatible with the completion of business of the Assembly. He would appeal to the representatives to endeavour, without any formal imposition of a time limit on speeches, to deal with the next three items on the agenda before adjourning the meeting.

III. Report of the Executive Board of the International Children's Emergency Fund : report of the Third Committee (A/759)

The PRÉSIDENT read the draft resolution submitted by the Third Committee concerning the report of the Executive Board of the International Children's Emergency Fund, which had been adopted by the Third Committee by 26 votes to none, with 5 abstentions.

As no objection was raised to the adoption of the resolution, the President declared it adopted.

ordination de l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et la création d'un organisme commun, à été également adoptée. La délégation de l'URSS persiste à s'opposer à l'établissement d'organismes communs de cette nature, car elle considère cette méthode de coordination comme contraire aux principes organiques de la Charte et aux accords conclus entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.

Les quatre amendements (A/762/Rev. 1) sont mis aux voix séparément.

Par 32 voix contre zéro, avec 5 abstentions, le premier amendement est adopté.

Par 29 voix contre zéro, avec 8 abstentions, le second amendement est adopté.

Par 32 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le troisième amendement est adopté.

Par 22 voix contre 16, avec 2 abstentions, le quatrième amendement est adopté.

Par 35 voix contre une, avec 2 abstentions, le projet de résolution proposé par la Deuxième Commission (A/756), ainsi amendé, est adopté.

Le général ROMULO (Philippines), soulevant une motion d'ordre, déclare que, bien qu'il ne propose pas formellement de limiter la durée des interventions, il fait appel à tous les représentants de ne pas répéter, en séance plénière, les discours prononcés déjà devant les Commissions. La délégation des Philippines se réserve le droit d'invoquer ultérieurement l'article 65 du règlement intérieur, si cela s'avère nécessaire.

Le PRÉSIDENT dit qu'il s'est toujours efforcé de conserver la plus grande liberté possible de discussion dans la mesure où cela ne nuit pas à l'achèvement des travaux de l'Assemblée. Sans imposer formellement une limitation de durée, il fait un appel aux représentants de faire de leur mieux d'en finir avec les trois points suivants à l'ordre du jour avant qu'il ne lève la séance.

III. Rapport du Conseil d'administration du Fonds international de secours à l'enfance : rapport de la Troisième Commission (A/759)

Le PRÉSIDENT donne lecture du projet de résolution présenté par la Troisième Commission concernant le rapport du Conseil d'administration du Fonds international de secours à l'enfance, adopté par la Troisième Commission par 26 voix contre zéro, avec 5 abstentions.

La résolution ne soulevant aucune objection, le Président la déclare adoptée.

112. Question of continuing through 1949 the United Nations Appeal for Children : report of the Third Committee (A/763) and communication from the Director-General of the World Health Organization (A/767)

The PRESIDENT read a passage from a communication from the Director-General of the World Health Organization (A/767), and the draft resolution submitted by the Third Committee concerning the question of continuing through 1949 the United Nations Appeal for Children (A/763).

A vote was taken by show of hands on the draft resolution proposed by the Third Committee (A/763).

The resolution was adopted by 32 votes to none, with 5 abstentions.

113. Advisory social welfare services : report of the Third Committee (A/764)

The PRESIDENT read the draft resolution submitted by the Third Committee concerning advisory social welfare services (A/764).

The resolution was adopted by 33 votes to none, with 2 abstentions.

The meeting rose at 12.20 a.m.

**HUNDRED AND SEVENTY-EIGHTH
PLENARY MEETING**

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Thursday, 9 December, 1948, at 10.55 a.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

114. Draft convention on genocide : reports of the Economic and Social Council and of the Sixth Committee (A/760 and A/760/Corr. 2)

AMENDMENTS PROPOSED BY THE UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS TO THE DRAFT CONVENTION PROPOSED BY THE SIXTH COMMITTEE (A/766) AND AMENDMENT PROPOSED BY VENEZUELA (A/770)

Mr. SPIROPOULOS (Greece), Rapporteur, presented the report of the Sixth Committee and the accompanying draft resolutions. Surveying

112. Question de la prolongation pendant l'année 1949 de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance : rapport de la Troisième Commission (A/763) et communication du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (A/767)

Le PRÉSIDENT donne lecture d'un passage d'une communication du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (A/767), ainsi que du projet de résolution présenté par la Troisième Commission concernant la prolongation pendant l'année 1949 de l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance (A/763).

Il est procédé au vote à main levée sur le projet de résolution proposé par la Troisième Commission (A/763).

Par 32 voix contre zéro, avec 5 abstentions, la résolution est adoptée.

113. Fonctions consultatives en matière de service social : rapport de la Troisième Commission (A/764)

Le PRÉSIDENT donne lecture du projet de résolution de la Troisième Commission concernant les fonctions consultatives en matière de service social (A/764).

Par 33 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la résolution est adoptée.

La séance est levée à minuit 20.

**CENT-SOIXANTE-DIX-HUITIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE**

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le jeudi 9 décembre 1948, à 10 h. 55.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

114. Projet de convention sur le génocide : rapports du Conseil économique et social et de la Sixième Commission (A/760 et A/760/Corr. 1)

AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES AU PROJET DE CONVENTION PRÉSENTÉ PAR LA SIXIÈME COMMISSION (A/766) ET AMENDEMENT PROPOSÉ PAR LE VENEZUELA (A/770)

M. SPIROPOULOS (Grèce), Rapporteur, présente le rapport de la Sixième Commission et les projets de résolution correspondants. Faisant l'his-